



## Les conférences Régine Beauthier

### Masterclass autour des travaux d'Albert Ogien

*Comprendre la normativité à partir des sciences sociales*

**SciencesPo**  
ÉCOLE DE DROIT



**fnrs**  
LA LIBERTÉ DE CHERCHER

Les rencontres sont destinées à revenir sur le regard et les travaux qu'Albert Ogien (Directeur de recherche émérite au CNRS, CEMS-EHESS) a consacré à la normativité. Le sociologue reviendra pendant 4 séances thématiques sur ce qui caractérise sa démarche et ce que constitue, dans une sociologie des raisonnements pratiques, l'horizon de la normativité sociale.

Des écrits sélectionnés par Albert Ogien sont transmis en amont de la rencontre en guise de support.

Chaque séance se déroule de **12:00 à 14:00** et nécessite une inscription préalable auprès de Nils Lepennetier ([nils.lepennetier@ulb.be](mailto:nils.lepennetier@ulb.be)). Le nombre de places est limité.

Les séances ont lieu au CHDAJ, Avenue Jeanne 58-60, dans la Salle Dekkers, au 1<sup>e</sup> étage (plan disponible page 3).

### **Première séance - Mercredi 21 février : Des normes à l'anthropologie du droit**

**Présidée par Barbara Truffin (Professeure à l'ULB, CHDAJ) et Maïté Maskens (Professeure à l'ULB, LAMC)**

Albert Ogien revisite des classiques de l'anthropologie du droit (Max Gluckman, Paul Bohannan, Leopold Pospisil et Sally Falk Moore). La découverte de cette littérature consacrée à une approche processuelle des normes et du droit a accompagné ses premières recherches en Afrique du Sud, ainsi que sa réflexion sur le « droit » produit par le régime de l'apartheid. Le détour par l'anthropologie du droit, lors de la première séance, permet de situer les enjeux qui caractérisent le choix entre objectivisme et subjectivisme pour traiter sociologiquement des normes. Il annonce l'apport de l'analyse des raisonnements pratiques dans la saisie du droit et des normes.

Cette séance sera également l'occasion de questionner la façon dont cette littérature anthropologique rencontre ou non d'autres courants sociologiques voisins (phénoménologie, analyse des discours, ethnographie, ethnométhodologie, interactionnisme, etc.) susceptibles d'approfondir notre compréhension de la normativité.

## **Deuxième séance - Mercredi 20 mars : Observer le raisonnement (juridique)**

**Présidée par Jean De Munck (Professeur ordinaire à l'UCL – CriDIS) et Frédéric Audren (Directeur de recherche au CNRS - École de droit Sciences Po-Paris)**

Depuis ses travaux sur le « raisonnement psychiatrique » et la sociologie de la déviance, Albert Ogien prête une attention toute particulière à la description rigoureuse de l'exercice quotidien de pratiques professionnelles et cherche à restituer la parole et l'action des acteurs dans la constitution de leurs activités professionnelles. Pour ce faire, il prend notamment appui sur l'approche des dossiers dans leur matérialité observable pour rendre compte des « procédures qui constituent pas à pas l'action en train de se faire ».

Les raisonnements pratiques deviennent, par conséquent, le cœur d'une enquête sociologique qui s'attache à restituer les manières ordinaires d'appréhender le monde. Une telle ligne analytique appliquée au droit permet de prendre au sérieux le travail juridique lui-même sans le réduire à des déterminations sociales ou économiques plus englobantes, déconnectées de la réalité des opérations juridiques. Elle met en lumière les « structures formelles des actions pratiques » en droit.

## **Troisième séance - Mardi 16 avril : (Dé)mesures de l'État, justice en chiffres**

**Présidée par Aude Lejeune (Directrice de recherche au CNRS, CERAPS-Université de Lille) et Nathan Genicot (Chercheur au Centre Perelman de Philosophie du droit)**

Albert Ogien s'est engagé dans une réflexion sur les rapports entre État et quantification, sur le pouvoir et la valeur sociale des chiffres. Cette séance est l'occasion de revenir sur le rôle que prennent l'existence et la mobilisation des données quantifiées dans la vie des institutions juridiques et judiciaires.

Afin d'éclairer les débats actuels sur la managérialisation de la justice et sur les politiques juridiques de l'État, on tentera de saisir comment et jusqu'à quel point les chiffres sont dotés d'importance pour les professionnels du droit et des agents de l'État.

## **Quatrième séance - Jeudi 25 avril : L'état de/du droit à l'épreuve de la désobéissance civile**

**Présidée par Fabienne Brion (Professeure ordinaire à la Faculté de droit et de criminologie de l'Université catholique de Louvain - École de criminologie) et Jean-Yves Pranchère (Professeur à l'ULB – Centre de Théorie Politique)**

Albert Ogien a développé, notamment, avec Sandra Laugier, une réflexion nourrie sur la démocratie et la désobéissance. Lors de cette séance, on s'interrogera sur ce que la désobéissance fait au/du droit. Le droit n'est-il pas mis en échec par certaines formes de désobéissance civile ? Dans quelle mesure la désobéissance constitue-t-elle un test pour l'État de droit et l'état des droits ? Est donc proposé, dans cette dernière séance, un détour par la désobéissance pour saisir la normativité.



AV. JEANNE

GRILLE

